Zeitschrift: Technique agricole Suisse

38 (1976)

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Heft: 6

Band:

Rubrik: Nouvelles des Sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles des Sections

Section genevoise

Ayant pris pour thème «la sécurité», l'Association genevoise des propriétaires de tracteurs a tenu son assemblée générale le 5 février 1976 en la salle communale de Versoix. Présidée par M. René Chollet, l'ordre du jour fut rapidement épuisé, après que MM. René Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, Fragnières, du Bureau des automobiles, Margot, directeur du Cercle des agriculteurs et la direction de la Chambre genevoise l'agriculture aient été remerciés pour leur présence.

Au cours de cette intéressante réunion, M. Fragnières signala que le canton de Genève dénombre 1535 tracteurs et moissonneuses-batteuses. En 1975, seulement 4 accidents ont été enregistrés dans lesquels étaient impliqués des tracteurs agricoles.

Les sièges en question

Puis M. Marti, directeur du Centre romand de la prévention des accidents en agriculture, présenta un exposé sur la «prévention routière agricole dans le flot de la circulation actuelle». Cette causerie, accompagnée de deux films, a été passionnante à plus d'un titre. C'est ainsi que l'on apprit que les agriculteurs qui bien souvent passent 5 à 6 heures par jour, si ce n'est davantage, au volant de leur tracteur, risquent d'avoir un jour de graves ennuis avec leur colonne vertébrale, s'ils n'ont pris toutes les précautions afin d'avoir les sièges les plus confortables possible. Des maladies aux conséquences très pénibles peuvent survenir bien souvent par manque de précautions, de réflexions, de préventions.

En effet, l'on s'habitue à côtoyer le danger, en agriculture particulièrement. Dans le canton de Vaud l'on dénombre bien des accidents agricoles survenus par mois. Bien sûr il s'agit de toute sorte d'accidents, routiers, tronçonneuses, scies circulaires, coupe-foin électrique, meules etc.

Une fausse sécurité

Au début de l'emploi d'une nouvelle machine, l'agriculteur prend toutes les précautions recommandées, puis l'habitude de l'emploi et la maîtrise de l'engin donnent au praticien une fausse assurance, une fausse sécurité, et c'est à cette période que le danger survient. L'agriculteur doit toujours et sans cesse penser à l'accident possible. C'est pourquoi M. Marti a particulièrement insisté sur les efforts et recherches du centre qu'il dirige, afin que la «prévention technique» soit toujours plus poussée; mais toutes les lois, règlements, recherches des instituts ne peuvent remplacer la réflexion et les précautions que doivent prendre les utilisateurs d'engins.

Combien de familles ont été plongées dans le drame et le désarroi financier grâce à des erreurs humaines et cela dans un fort pourcentage. En somme, il s'agit dans l'esprit des agriculteurs d'une «prévention psychologique de l'accident toujours possible».

En hiver, les deux tiers d'accidents agricoles arrivent à l'intérieur des exploitations: matériels usés, désordre, chutes en raison d'échelles en mauvais état, etc. L'on sait que le tiers des accidents sur routes sont dus à des changements de direction, un tiers à des mauvaises signalisations sur véhicules.

Prise de conscience

M. Marti rappela que tout véhicule circulant sur route et dépassant 2,50 m. de largeur doit avoir obligatoirement devant et derrière un panneau sur lequel sont peints des chevrons jaunes et noirs.

Puis il fut longuement question au cours de cette réunion des arceaux, cadres et cabines de sécurité à monter sur tracteur afin d'éviter soit le renversement du véhicule, soit l'écrasement du conducteur. Nombreuses furent les questions pratiques posées par les assistants.

Pour mémoire que l'on sache que la pose d'arceaux de sécurité est possible depuis Fr. 600.—, la pose de cadres de Fr. 1200.— à Fr. 1400.— et une cabine peut s'obtenir depuis Fr. 2000.— étant bien entendu que ces prix sont des prix minimum et indicatifs.

L'impression générale ressentie lors de cette assemblée dite de «sécurité» est celle d'une prise de conscience très sérieuse de la part des propriétaires présents vis-à-vis des dangers qui les guettent jour après jour dans l'exercice de leur si utile métier.

R. Paget